

Route de la  
Durance  
04100  
MANOSQUE

**N° 31**  
**1er trimestre 2010**

# **La lettre du CERPAM**

**Centre d'Etudes et de Réalisations Pastorales Alpes Méditerranée**

*Avec le soutien financier du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur et de l'Etat*

## **SOMMAIRE**

- Régions pastorales méditerranéennes : regards croisés sur le sylvopastoralisme
- Régions pastorales méditerranéennes : vers des fiches techniques pour la protection des troupeaux
- Régional : le BPA « Berger salarié transhumant » fête ses 10 ans
- Alpes de Haute Provence : le pastoralisme sur la commune de Barles
- Hautes-Alpes : la tournée de fin d'estive partagée
- Alpes-de-Haute-Provence et Hautes-Alpes : les Groupements Pastoraux et l'avenir des mesures agro-environnementales
- Alpes-Maritimes : les groupements pastoraux avancent.
- Bouches-du-Rhône : quand un propriétaire viticole installe un jeune éleveur... suite
- Var : pastoralisme solaire
- Problèmes de réception de cette lettre ?

***Le Président, le Conseil d'Administration  
et l'équipe technique du CERPAM  
vous présentent  
leurs meilleurs vœux pour l'année 2010***



## Régions pastorales méditerranéennes : regards croisés sur le sylvopastoralisme

Le 15 décembre 2009 à Montpellier, la journée « Sylvopastoralisme, un atout pour l'élevage et la mise en valeur des espaces boisés du Grand Sud » clôturait le programme Casdar du même nom. Elle a rassemblé 188 participants. Dans la continuité d'un programme précédent mené de 2002 à 2004, l'Institut de l'Élevage et l'Institut pour le Développement Forestier ont piloté une réflexion sylvopastorale à l'échelle des systèmes agricole et forestier. Un autre volet du programme visait à tester des démarches territoriales valorisant l'espace sylvopastoral. Avec d'autres structures pastorales des régions du grand pourtour méditerranéen, le CERPAM a participé à cette action, notamment dans le cadre d'un travail d'inventaire et de bilan des sites sylvopastoraux porteurs d'expérience.

Dans le Vaucluse et les Alpes-de-Haute-Provence, le CERPAM a également animé une dynamique territoriale sur les enjeux sylvopastoraux en partenariat avec les communes concernées et le Centre Régional de la Propriété Forestière à l'échelle de deux sites, en Ubaye et dans la Montagne de Lure. Ce

dernier site a fait l'objet d'une présentation lors du colloque : il s'agit d'un plan d'aménagement sylvopastoral réalisé par une Association Syndicale Libre (ASL libre du Tréboux) sur la commune de La Rochegiron dans le cadre de la charte forestière de la Montagne de Lure. Malgré un fort taux de boisement (hêtre, chêne blanc et pin sylvestre), les activités pastorales sont encore bien présentes sur le massif. L'approche territoriale et multifonctionnelle a fait émerger, grâce à une mobilisation des acteurs, des projets d'aménagements concertés. La recherche d'une valorisation locale et de circuits courts pour les produits des éclaircies est souhaitée. Les interventions sylvicoles prévues ainsi que le type de gestion pastorale préconisé sont définis dans le plan sylvo-pastoral à l'échelle des secteurs de gestion pastorale et pour un horizon de 10 à 15 ans.



L'ensemble des documents techniques conçu lors de ce programme intitulé « *Recherche d'un développement local équilibré, fondé sur le sylvopastoralisme : valoriser des massifs forestiers et installer des systèmes d'élevage innovants* » est disponible sous forme d'un DVD auprès de l'Institut de l'Élevage à Montpellier.

Pour en savoir plus : [b.beylier@cerpam.fr](mailto:b.beylier@cerpam.fr)

## Régions pastorales méditerranéennes : vers des fiches techniques pour la protection des troupeaux

Dans le cadre de l'Unité Commune de Programme « Pastoralisme méditerranéen », une action a été engagée en collaboration avec le réseau des techniciens de protection des troupeaux des DDEA de l'arc alpin. Après la publication de la brochure méthodologique sur le « *diagnostic pastoral de vulnérabilité* », il s'agit de formaliser l'expérience acquise sur les outils de protection des troupeaux face aux attaques par les loups. Trois structures pastorales

travaillent à ce programme, le CERPAM pour la région Provence-Côte d'Azur, l'ADEM pour la Drôme et le SUAMME pour la région Languedoc-Roussillon, avec l'appui de l'Institut de l'Élevage. Il s'agit bien en effet de ne pas se contenter de la description technique de tel ou tel outil, mais de raisonner leur intégration dans la diversité des systèmes d'élevage concernés et ce, en prenant en compte l'actuelle expansion territoriale du prédateur vers le Massif Central et les Pyrénées.

Dans un premier temps, trois groupes de travail se penchent sur les chiens de protection, le regroupement nocturne actif du troupeau et les parcs de nuit, enfin les parcs de pâturage utilisés pour la protection des animaux. L'expérience de terrain de chacun est ainsi mobilisée pour expertiser les atouts et contraintes des différentes solutions techniques mises en œuvre sur le terrain. Les critères de choix de ces solutions, leurs limites, leur coût ainsi que leur charge de travail seront développés. L'objectif est également de faire émerger les combinaisons techniques les plus opérantes entre divers outils de protection, sans oublier la nécessaire intégration des autres usagers de l'espace pastoral dans leur mise en œuvre. Ce travail doit déboucher sur des fiches techniques destinées aux techniciens pastoraux confrontés aux questions de protection des troupeaux, ainsi qu'aux éleveurs en zones à loups.

*Pour en savoir plus : [l.garde@cerpam.fr](mailto:l.garde@cerpam.fr)*

## **Régional : le BPA « Berger salarié transhumant » fête ses 10 ans**

En collaboration avec le Centre de Formation du Merle, le CERPAM s'était fortement investi dans la rénovation de la formation des bergers salariés en 1999 sous la forme d'un BPA « Berger salarié transhumant » débouchant sur l'obtention d'un diplôme de niveau 5. Elle s'effectue sur la durée d'une année, calée sur le cycle de production et les activités pastorales des troupeaux transhumants, soit au total 1760 heures. Elle accorde une place importante à la pratique, par une alternance de stages en entreprise (760 heures) correspondant à des moments clés (agnelage, garde en collines, estive en alpage) et en mobilisant des tuteurs éleveurs ou bergers professionnels, comme par différents chantiers-école (bâtage des ânes, dressage du chien de conduite, travaux d'entretien du matériel, ...). Elle se termine par la séquence de l'estive en alpage (340 heures), à laquelle prépare tout le cycle de formation. Sa

mise en œuvre est pour l'essentiel financée par le Conseil Régional PACA, qui prend en charge annuellement 12 stagiaires sur les 15 à 17 présents.

La réunion du Conseil de Centre le 4 novembre 2009, puis celle du comité de pilotage de la formation le 11 décembre 2009, ont fêté ces dix ans d'activité. Michelle Jallet, Directrice du Centre de Formation du Merle, en a dressé le bilan. Ce sont au total 144 stagiaires qui ont suivi la formation, dont 35 % de filles. A ce jour, près de 85 % d'entre eux ont validé leur formation, soit au terme de l'année au Merle, soit en capitalisant les unités de formation nécessaires sur plusieurs années. Le bilan de l'insertion professionnelle de la formation apparaît plus que satisfaisant :

- 67 personnes sont toujours bergers, très majoritairement en CDD,
- 24 anciens élèves sont installés comme éleveur après 3 ou 4 ans de salariat en tant que berger,
- 8 anciens stagiaires poursuivent leurs études, et 7 ont changé d'orientation,
- enfin un certain nombre de personnes n'ont pas donné de nouvelles, ce qui ne veut pas dire qu'elles ne soient pas entrées dans le métier !

Un bilan donc des plus positifs, qui conduit tous les partenaires de la formation à recommander le maintien de son mode actuel d'organisation, maintenant éprouvé et bien rôdé, même si des améliorations doivent encore être apportées : rôle et qualification pédagogique des tuteurs, mise en cohérence avec les emplois d'aides-bergers qui se sont fortement développés avec les contrats de protection des troupeaux contre les grands prédateurs.

*Pour en savoir plus : [jp.legeard@cerpam.fr](mailto:jp.legeard@cerpam.fr)*

## **Alpes de Haute Provence : le pastoralisme sur la commune de Barles**

Le 7 décembre dernier le CERPAM a restitué l'étude sur les espaces pastoraux de Barles lors d'une réunion publique en présence du Conseil municipal, de la DDEA, de l'ONF, du CRPF, des propriétaires fonciers et des éleveurs. Cette petite commune de 144 habitants, d'une superficie de 5905 ha au cœur des Préalpes, est fortement marquée par la déprise agricole : elle comptait presque 600 habitants en 1850 ! La Commune souhaitait disposer d'un document de référence sur l'ensemble de son territoire, afin de bâtir un plan de gestion et d'aménagements



sur l'ensemble de la commune. Le CERPAM, en partenariat avec l'ONF et le CRPF, a établi l'état des lieux des activités pastorales qui y sont exercées par les 7 éleveurs et les 3 Groupements Pastoraux présents, originaires du village ou des communes voisines.

Si les unités pastorales d'altitude ne posent pas de gros problèmes de gestion, la plus importante question à résoudre concerne la mobilisation foncière sur les surfaces intermédiaires. Elles se sont en effet fortement embroussaillées en raison de la « fragilité » foncière des éleveurs concernés. Une Association Syndicale Libre de propriétaires a été créée dès le démarrage de l'étude. Elle est constituée, pour l'instant de 5 propriétaires très motivés pour mettre en œuvre des projets d'aménagements pastoraux. Dès 2009, un agrandissement de cabane d'alpage ainsi que des travaux sylvopastoraux ont été réalisés. L'étude a en outre mis en évidence l'intérêt d'installer un, voire deux éleveurs sédentaires. Des projets motivants pour l'avenir de cette petite commune préalpine !



Pour en savoir plus : [d.baron@cerpam.fr](mailto:d.baron@cerpam.fr)

## Hautes-Alpes : la tournée de fin d'estive partagée

Suite aux années de sécheresses des années 2003 à 2005, des craintes de dégradation

d'alpages trop pâturés se sont faites sentir au sein du Parc National des Ecrins. En étroite collaboration avec le CERPAM, une méthode partagée d'évaluation de la consommation de la ressource et de la circulation des animaux a été mise au point : il s'agit de la tournée de fin d'estive. Parcourir l'alpage en fin d'estive, avec une grille définie, permet de déterminer le niveau de consommation de la ressource par le troupeau. Les « notes de raclage » vont de l'absence de passage du troupeau à la consommation très complète de la ressource. Différentes grilles ont été mises en place suivant le milieu dans lequel on se trouve : pelouses productives, pelouses supra-forestières, queyrellins, pelouses nivales et nardaies. Les notes sont fonction d'indicateurs simples comme par exemple la consommation d'espèces peu appétentes qui témoigne d'une pression pastorale importante.

Ces tournées de fin d'estive sont principalement réalisées dans le cadre des diagnostics pastoraux réalisés par le CERPAM et pour le suivi des Mesures agri-environnementales. C'est un moyen de mieux comprendre la gestion pastorale réalisée par les éleveurs et le berger. En effet, cette "tournée" se fait conjointement avec eux ainsi qu'avec le gestionnaire environnemental, le propriétaire, le CERPAM. L'objectif est de pouvoir constater d'éventuels problèmes et d'essayer de trouver des réponses concrètes, adaptées et rapides aux questions rencontrées. Un moment privilégié aussi pour comprendre les préoccupations et les enjeux de chacun autour d'une journée où les échanges sont nombreux et enrichissants.

Pour en savoir plus : [s.vieux@cerpam.fr](mailto:s.vieux@cerpam.fr)

## Alpes-de-Haute-Provence et Hautes-Alpes : les Groupements Pastoraux et l'avenir des mesures agro-environnementales

Le lundi 14 décembre 2009, une vingtaine de Groupements Pastoraux représentés par plus de 40 éleveurs ont assisté à une journée d'informations à la Maison du Parc national des Ecrins à Vallouise. Le matin le CERPAM et le Parc national des Ecrins ont présenté un bilan des suivis des différentes mesures agri-environnementales mises en place sur les alpages depuis une douzaine d'années. L'impact de ces mesures sur la végétation et les populations de galliformes a été évalué sur neuf

alpages. Les résultats de ces suivis ont permis de mettre en évidence la contribution des pratiques de pâturage à la préservation d'espèces remarquables comme le tétras-lyre ou la reine des Alpes. Et le partenariat qui s'est tissé au fil des années entre tous les acteurs (bergers, éleveurs, gestionnaires d'espaces naturels) est sans doute un résultat tout aussi important !



Le débat a porté l'après-midi sur l'avenir des mesures agro-environnementales en alpage. Les Groupements Pastoraux disposent d'arguments techniques et économiques forts. Ces résultats observés dans le Parc des Ecrins, sont transposables sur une majorité d'espaces naturels de la région. Ils sont le fruit d'une coopération entre éleveurs, bergers, techniciens gestionnaires d'espaces naturels et techniciens pastoraux et doivent être utilisés pour préparer les négociations à venir lors du renouvellement en 2012 de la PHAE d'une part, des mesures agro-environnementales d'autre part. Les présidents des deux fédérations de groupements pastoraux, Jean Debayle et Charles Pellissier ont tous deux insisté sur le fait que les gestionnaires d'espaces naturels seront des alliés précieux pour ces futures négociations.

Pour en savoir plus : [d.baron@cerpam.fr](mailto:d.baron@cerpam.fr)

## **Alpes-Maritimes : les groupements pastoraux avancent.**

Lors des précédentes lettres du CERPAM, nous avons évoqué la création des groupements pastoraux dans les Alpes-Maritimes. Aujourd'hui, il en existe 21, d'où des projets plus nombreux d'équipements pastoraux sur les pâturages concernés. En 2 ans, près de la moitié des groupements pastoraux ont fait un dossier de demande d'aide auprès de la DDEA et de la

Région. Il s'agit principalement de faciliter le travail sur la montagne par la mise en place de parcs de tri et de contention, ainsi que d'améliorer l'abreuvement du troupeau (captage de sources, tuyaux et abreuvoirs). Un groupement pastoral a également financé la construction d'une cabane sur un des alpages.

Ces projets restent modestes comparés à d'autres départements alpins de la région mais ils représentent une première étape pour des groupements récents : les éleveurs se concertent sur les priorités d'actions, sur le choix du matériel, ils se rencontrent pour la pose et donc le travail collectif est accentué. On remarque que certains groupements ont commencé par de petits investissements avant de franchir le pas pour une cabane par exemple. De plus, sur le département, certains Groupements Pastoraux ne touchent pas de PHAE collective, ou touchent un montant moins élevé que ce qui est pratiqué dans les départements voisins. C'est donc le signe d'un réel fonctionnement de ces groupements, qui doit être soutenu.

Pour en savoir plus : [algouty@cerpam.fr](mailto:algouty@cerpam.fr)

## **Bouches-du-Rhône : quand un propriétaire viticole installe un jeune éleveur... suite**

La lettre trimestrielle n° 29 présentait l'installation d'un jeune éleveur ovin chez un propriétaire viticole et forestier : l'année 2009 a constitué l'année test via l'achat d'un petit troupeau par le propriétaire, qui a engagé l'éleveur en salarié en parallèle aux démarches d'installation avec DJA. Le bilan de cet essai est satisfaisant aux yeux du régisseur du domaine, en charge de faire vivre ses nombreuses activités : production viticole, gestion forestière, accueil de clientèle, hôtellerie, réception, chasse, apiculture. Il constate en effet une diminution très nette des dégâts de sangliers sur les vignes en fin de vendange, aucun effet de tassement du sol pour l'heure, une amélioration des travaux (décavaillonnage, taille, remise en état des palissades, retendre les goutteurs) dans les vignes grâce à la consommation des feuilles des vignes (estimé 40 % du feuillage total) et de la strate herbacée spontanée se développant dans les vignes après vendange, un entretien des talus et bords de chemin habituellement réalisé par entrepreneur, un frein à la présence indésirée de personnes extérieures au domaine grâce à la présence journalière et mobile de l'éleveur, une cohabitation avec les chasseurs sans heurt, une participation aux manifestations

touristiques (rallye, mise en exposition de quelques animaux à proximité des zones d'accueil du public).

L'intérêt manifesté par un éleveur professionnel en phase d'installation confirme la cohérence économique de l'opération, comme il accompagne la conversion à l'agriculture biologique du domaine. En effet, les pratiques culturelles biologiques sont plus favorables à l'accueil d'un troupeau capable lui-même d'asseoir sa propre activité économique. Cette installation, ajoutée au partenariat avec un apiculteur, constitue un argument utilisé vers le public et les professionnels pour asseoir la réputation du domaine. Enfin, la possibilité de pâturage par le troupeau autorise un nouvel itinéraire technique qui vise à faciliter l'implantation de nouvelles vignes tout en apportant une ressource de qualité au troupeau : des ressources fourragères seront implantées sur les surfaces de jachères destinées à être replantées en vignes, pour la période de 2 à 3 ans s'étalant entre le travail du sol et la replantation.

Le régisseur a fait savoir que la majorité des domaines viticoles de la Sainte-Victoire étaient très intéressés par l'expérience réalisée à Grand Boise et plusieurs lui ont fait part de leur souhait d'« avoir aussi un éleveur » comme moyen de contrôler la végétation herbacée dans le cadre de leur conversion en agriculture biologique. Il y a donc sans doute dans le pâturage des vignes un fort potentiel en ressource pour les éleveurs et un champ d'acquisition de référence pour le CERPAM. Une action à développer en 2010 !

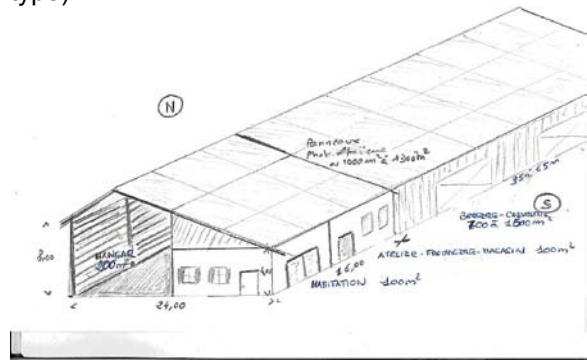
Pour en savoir plus : <mailto:sdebit@cerpam.fr>

## Var : pastoralisme solaire

Depuis peu, des sociétés privées proposent de construire gratuitement des bâtiments de grande surface (plus de 1.000 m<sup>2</sup>) avec toiture photovoltaïque. Cette offre comprend des fondations en béton, l'installation de la structure (charpente, couverture), le bardage et les murs, auxquels s'ajoutent parfois différents aménagements complémentaires (menuiseries, aménagements intérieurs, isolation, plancher, ...).

En contrepartie, ces sociétés exploitent dans le cadre d'un bail emphytéotique la production d'électricité solaire sur une durée de 25 à 30 ans. Le bâtiment, au-delà de cette date est exploité par le propriétaire. Plusieurs communes étudient, avec le CERPAM, ce type de montage pour la réalisation de fermes-relais pastorales

communales. Elles comprennent (cf. schéma type) :



- une habitation de 70 à 100 m<sup>2</sup>,
- un atelier (vente ou fromagerie suivant le type d'élevage),
- un hangar de 200 m<sup>2</sup>,
- une bergerie ou chèvrerie de 700 à 1.500 m<sup>2</sup>.

L'aménagement de la partie habitation pourrait être réalisé par la commune avec l'aide de financements pastoraux (mesure 323 C). L'investissement privé permettrait de minimiser l'apport financier public tout en assurant aux éleveurs une structure d'exploitation viable dans le cadre d'un contrat de location. Le loyer perçu par la commune pendant 5 à 10 ans permettrait d'autofinancer le coût de l'opération. Les matériaux choisis sont le bois, la brique, et pour l'isolation de l'habitation et de l'atelier, la laine de mouton en vrac. Le coût pour la commune est estimé à 90.000 € HT (second-œuvre, électricité, plomberie) dont 75 % pourrait être pris en charge dans le cadre des mesures 323 C. La production annuelle d'électricité de 1000 m<sup>2</sup> panneaux est estimée à 168.000 kwh (rachetée environ 100.000 € par an aux conditions actuelles par EDF). Un premier projet est à l'étude avec la commune de Correns.

Pour en savoir plus : [pthavaud@cerpam.fr](mailto:pthavaud@cerpam.fr)

## Problèmes de réception de cette lettre ?

Pour plus de renseignements :  
Contacter : [cerpamweb@wanadoo.fr](mailto:cerpamweb@wanadoo.fr)